



Feu Georges E. McIntosh

(Suite de la page 406)

une attention toute spéciale aux problèmes de manutention et à l'amélioration des moyens de transport. Il donna bientôt une preuve de son habileté comme organisateur et fut nommé spécialiste en transports de la Division fédérale des fruits, où il rendit également de très grands services en s'attaquant aux problèmes de transports de la Commission fédérale des combustibles. Il devint Commissaire fédéral des fruits en 1922, une position qu'il remplit avec la plus haute distinction jusqu'à sa mort.

Le Ministère fédéral de l'Agriculture perdit avec M. McIntosh un administrateur des mieux doués, et le pays un citoyen qui laisse—ce qui vaut mieux que de grandes richesses—un nom sans tache et tout un passé de bons et loyaux services.

Autre deuil

M. Paul Carignan, agronome du comté de Montmagny vient d'être douloureusement éprouvé par la perte de son épouse, née Fabiola Baril, décédée mercredi le 3 octobre à l'âge de 36 ans, 4 mois.

Femme de bien, avantageusement connue Madame Carignan sera vivement regrettée de tous ceux qui ont eu l'avantage d'apprécier ses brillantes qualités d'épouse, de mère chrétienne.

M. Carignan, que nous connaissons bien et très avantageusement est prié d'agréer l'expression de nos plus vives condoléances et croire qu'il a toutes nos sympathies dans le malheur qui le frappe si cruellement.

L'écimage hâtif des navets

On pratique beaucoup l'écimage des navets dans certaines parties du Canada pour donner les feuilles au bétail tandis qu'elles sont encore vertes, et cet écimage se fait généralement quelques semaines avant la date de l'arrachage; la question de savoir si c'est une opération économique ou non vient d'être réglée par des démonstrations pratiques faites par le Ministère fédéral de l'Agriculture. Les données montrent que les navets, provenant des récoltes non écimées sont les plus nourrissants. On a constaté également que la récolte non écimée fait une forte végétation pendant les dernières semaines de la saison, les feuilles continuent à faire fonctions de poumons et d'estomac, et le rendement est plus élevé. L'écimage de la récolte pratiquée de trois à quatre semaines avant l'arrachage réduit la proportion d'éléments nutritifs par acre et n'est pas économique.

Rôle changés

La colonisation d'habitude ouvre la voie à l'agriculture, mais la générosité du personnel au Ministère de l'Agriculture vient de changer les rôles c'est l'agriculture qui veut faire de la colonisation dans le cas qui nous occupe présentement.

Les journaux de jeudi nous apprennent en effet la bonne nouvelle que voici:

Grâce à l'esprit de charité du personnel du ministère de l'Agriculture, une nouvelle paroisse de colonisation va naître dans l'Abitibi. Au lieu de verser comme par le passé une partie de leur salaire à la Société Saint-Vincent de Paul, les employés du ministère de l'honorable M. Adéard Godbout affecteront ces derniers à l'établissement d'une colonie dans les rangs 1, 2, 3, et 4 de Villemontel. Le projet a reçu l'approbation des autorités religieuses, de l'honorable M. Godbout et de l'honorable M. Irénée Vautrin. M. L.-A. Richard, sous-ministre de la Colonisation, M. Louis-Philippe Roy, directeur des services au ministère de l'agriculture, M. l'abbé Maxime Fortin, curé de Saint-Michel, et M. Hector Authier, député de l'Abitibi, ont été parmi ceux qui ont travaillé le plus activement à la réalisation de ce projet.

Les colons de la nouvelle paroisse abitibiennne seront choisis avec discernement. On les prendra surtout dans les comtés de Bellechasse et de Montmagny. Une soixantaine de sujets partiront dès cet automne.

Comme membre de la confrérie St-Vincent de Paul je serais tenté d'en vouloir au personnel de M. Godbout d'avoir versé dans une autre caisse l'obole qui rendait tant service à notre société. Mais la cause de la colonisation est si bonne!

Station expérimentale, Ste-Anne de la Pocatière, Qué.

Lettre hebdomadaire aux cultivateurs

LE CONFORT AUX POULES.

Avec l'arrivée de la saison froide, bon nombre de poules devront dépenser beaucoup d'énergie pour lutter contre le froid et ne pourront pas s'exempter de se faire geler la crête. Les sujets d'élevage dont la crête ou les barbillons gèlent perdent de la vigueur et de la fertilité. La ponte diminue considérablement et ces sujets mangent beaucoup plus pour trouver la chaleur dont ils ont besoin.

Nous pouvons leur fournir la chaleur: soit en chauffant le poulailler avec une fournaise soit en réparant le poulailler pour qu'il conserve bien la chaleur et ne permette pas à l'air extérieur d'entrer par les murs, ce qu'on obtiendra en mettant le plancher et les murs doubles afin d'avoir une couche d'air protectrice. Au contraire, s'il fait trop chaud, les poules souffriront d'un excès d'humidité auquel on remédiera par un bon système de ventilation construit de manière à pouvoir ouvrir ou fermer à volonté les prises et sorties d'air. La rigueur de l'hiver dernier devrait inciter ceux qui s'occupent d'aviculture à perfectionner leur poulailler.

On pourra obtenir des renseignements sur l'amélioration du poulailler en s'adressant à la Station Expérimentale ou à l'École d'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière, aux Ministères fédéral et provincial de l'Agriculture.

LES VACHES QUI VELENT A L'AUTOMNE.

A l'automne, la vache doit coucher à l'intérieur 10 à 15 jours avant le vêlage pour qu'elle ne se couche pas sur la terre froide, ce qui pourrait causer de l'inflammation au pis.

La vache qui est sur le point de vêler doit être placée de préférence dans une stalle suffisamment grande pour lui fournir l'exercice nécessaire. Cette stalle doit être parfaitement nettoyée et désinfectée et on doit y saupoudrer un peu de chaux.

Il faut exercer une surveillance attentive au moment du vêlage pour remédier aux complications qui pourraient survenir. Aussitôt après, il faut empêcher les refroidissements. Pour cela, on frictionne le corps de la vache avec un "bouchon" de paille et on la couvre d'une couverture plus ou moins épaisse selon la température. On lui donne ensuite de l'eau chaude à laquelle on peut ajouter un peu de sel ou une petite quantité de moulée. Une heure après, on donne encore de l'eau chaude. Ces soins faciliteront la chute du délivre.

Après qu'elle a lèché son veau, la vache doit être attachée pour l'empêcher de manger son délivre. Celui-ci doit être très bien examiné pour savoir s'il est complet et normal. On ne peut traire la vache que 8 heures après le vêlage.

CABANES PORTATIVES POUR LES TRUIES.

La truie portière n'est pas exigeante quant au logement pendant l'hiver: un abri solide, sec et bien ventilé tout en étant parfaitement exempt de courants d'air lui suffit.

La cabane portable employée avec succès sur cette Station et sur beaucoup d'autres fermes constitue le local le plus recommandable pour l'hivernement des truies en gestation. La dimension de cette cabane est d'environ 6 x 8 x 3 pieds de hauteur du plancher à la base du toit; elle est construite sur des lisses de 4 x 4 x 10 pieds de longueur pour en faciliter le transport d'un champ à l'autre selon le besoin en été. La construction requiert environ 275 pieds carrés de bois y compris le toit qui est fait de planches de 1 pouce disposées à quatre pouces environ d'écartement avec planche sur le joint.

En plus de fournir à la truie portière un logement sain et économique cette cabane a pour avantage de lui fournir tout l'exercice qu'elle requiert pour le succès de la mise-bas et de l'élevage.

Loi d'entente entre créanciers et cultivateurs

Dans un récent numéro, notre avisur légal publiait en guise de sa chronique régulière "CONSULTATIONS LEGALES" un précis de cette nouvelle loi votée à Ottawa durant la dernière session.

Nous pouvons fournir aujourd'hui la liste des officiers chargés d'administrer cette loi dans chaque district judiciaire de la province de Québec où la loi est entrée en vigueur depuis le premier octobre.

A QUEBEC: MM. Frédéric Dorion C. R. et R. L. Gagné, avocats.
Abitibi: Ferdinand Gervais, Landrienne.
Arthabaska: A. H. Chabot, Thetford-Mines.
Beauce: J.-A. Lambert, St-Joseph de Beauce, et Albert Bouchard, Ste-Claire.
Chicoutimi: Henri Girard, Chicoutimi.
Gaspé: J.-P. Leboutillier, Paspébiac.
Kamouraska: Alphonse Langlais, Rivière-Bleue.
Montmagny: Thomas Tremblay, Montmagny.
Pontiac: W. J. Lough, Fort Coulonge, et G.-P. Vézina, St-Bruno de Guigues.
Québec: Frédéric Dorion, avec juridiction dans le comté de Bellechasse, Québec, et L. René Gagné, Québec.
Rimouski: Georges Ducasse, Val-Brillant.
Roberval: Charles Potvin, St-Cœur de Marie.
Saguenay: J.-A. Lapointe, M.D., La Malbaie, et Gustave Jobidon, Château-Richer.
Beauharnois: O.-T. Lemieux, St-Chrysostôme.
Bedford: Albert Pinsonnault, St-Sébastien.
Hull: Alexandre Taché, Hull.
Iberville: Amédée Brien, St-Jean.
Joliette: Conrad Perrault, Joliette.
Montcalm: E. Mun, St-Jacques de l'Achigan.
Montréal: Ernest Rochon, Montréal, J.-A. Lefebvre, Montréal, et Charles Roy, Chambly.
Nicolet: Henri-R. Dufresne, Nicolet.
Richelieu: Eugène Arpin, St-Ours.
St-François: Antonio Drolet, Sherbrooke, W. L. Shurtleff, K. C., Coaticook.
St-Hyacinthe: Horace St-Germain, St-Hyacinthe.
Terrebonne: J.-A. Bélisle, St-Eustache, et William M. Scott, Lachute.
Trois-Rivières: Z. Forest, Trois-Rivières.

L'amélioration du commerce des porcs au Canada

Un trait encourageant du commerce des bestiaux, dit le rapport annuel du Ministère de l'Agriculture de l'Alberta, est l'augmentation des prix réalisés sur les porcs pendant l'été et l'automne de 1933, qui font un grand contraste avec les bas prix reçus vers la fin de 1932 et les quatre premiers mois de 1933. Cette hausse est le résultat de la restriction des marchés en Grande-Bretagne, où les importations venant d'autres pays ont été réduites tandis que le Canada recevait une préférence sous le système contingentement à la Conférence économique impériale tenue à Ottawa en 1932. Si les importations de bacon venant des autres pays continuent à être limitées en faveur des cultivateurs britanniques et des pays de l'Empire, il y a tout lieu de croire que les prix resteront à un niveau assez élevé, pourvu que la qualité des porcs canadiens s'améliore de façon à satisfaire la demande étrangère. De concert avec le Gouvernement canadien, les sociétés d'élevage et les salaisons, les gouvernements provinciaux font tout ce qu'ils peuvent pour améliorer les porcs canadiens par la propagande instructive et différentes interventions.

L'organisation d'un pool

à volailles

Les pools de producteurs, où les cultivateurs rassemblent leurs volailles pour les emballer en caisses et les préparer, rendent des services de plus en plus grands dans toutes les provinces canadiennes, et s'il n'y a pas de pool de ce genre dans tous les districts, c'est parce que les cultivateurs n'ont pas eu le temps d'en organiser ou ne savent pas comment s'y prendre. Les marchés payent une prime pour les volailles de bonne qualité, bien engraisées, mises en caisses et inspectées par le gouvernement.

Dans tout ce travail les services de volailles du Ministère fédéral de l'Agriculture jouent un rôle important, aidant les cultivateurs à organiser et à conduire ces pools d'une façon pratique. Ces services viennent de publier un feuillet sur les avantages des pools et la façon de les organiser, et ce feuillet sera sûrement bien accueilli parce qu'il expose toute la question en peu de mots. Il montre que le rassemblement et la préparation des volailles pour l'expédition concernant tout autant les producteurs que l'éleveur d'oiseaux, et que les frais fixes encourus dans la préparation de l'expédition dépendent principalement de la part de travail faite par chaque membre du pool. Les mesures à prendre pour former un pool sont clairement indiquées.

Contravention à la loi des généalogies du bétail

Pour avoir soumis, en violation de la loi des généalogies du bétail, au Bureau national canadien de l'Enregistrement, un diagramme montrant qu'un taureau de race Jersey Silver Boy 2nd était identifié ou tatoué, Ralph A. Hanes, de Brinston, Ontario, a été condamné à une amende de \$100 en cour de police d'Ottawa le 17 août. Deux autres cultivateurs, Sherman Ball, de Winchester, Ontario, et Almond McIntosh, de Inkerman, Ontario, ont été chacun condamnés à une amende de \$100, pour avoir fait signer Hanes et présenter à l'enregistreur du Bureau national canadien d'enregistrement une demande d'enregistrement et de transfert du taureau Silver Boy 2nd. Les trois défendeurs ont plaidé coupables à l'accusation. Hanes a été accusé également de n'avoir pas maintenu un registre de troupeau et d'avoir fait de fausses déclarations relativement à la demande d'enregistrement de Silver Boy 2nd. Il a également plaidé coupable à ces accusations et a été condamné avec sursis.

Un fait intéressant à noter au sujet de ces accusations c'est que lorsque Hanes a demandé l'enregistrement de Silver Boy 2nd, l'animal était mort. Il paraît également que cet animal était un taureau métis et non pas de race pure et qu'il avait réagi à une tuberculisation faite dernièrement par la Division de l'Industrie animale du Ministère de l'Agriculture.

Chez les a

Il est indéniable que des questions préoccupent bien, qu'elles se recroissent gouvernementales, le p nos propagandistes agri

On nous fait tenir Agronomes section 2 se sont donné pour multiples aspects.

L'achat de chevaux de la crème, nous a co produire nous-même

Nous rappelons ici ae Kamouraska à la L à Ste-Anne, le 27 du m de l'industriel progre pouvoir qui actionner dans le même cas du n tion dont il a absolue et c'est en les élevant déboursier du bel arge

Les techniciens au de vue, c'est à ce titre qu de leur réunion.

Ces jours derniers, la tion de Ste-Anne de la tenu sa deuxième séance l'année, sous la présidence Campagna, professeur d l'Ecole Supérieure d'A Ste-Anne.

M. le président ouvr souhaitant la plus cord aux nombreux memb tout particulièrement isiteurs tels que: M. Mominion, M. J.-J. Gau la section des chevaux de l'Agriculture, M. Dr. M. Dr. Taylor, M.V., et Bois, agronomes régio d'autres. Le sujet trait fut...

L'élevage du cheval de Québec

La compétence des on tance du sujet traité réunion fut l'une des plu date.

Six orateurs furent M. l'abbé H. Bois, dire M. J.-A. Ste-Marie, Station Expérimentale M. J.-J. Gautreau, M. pagne, agronome région Fortin, professeur de l'Ecole et M. Muir, Ele Dominion.

M. l'abbé Bois, en te nous rappelle que le che liaire des plus précieux tion des fermes et dan h l'on fait de la bonne c également de bons chev

On a voulu à tort rem par le tracteur et on d'hui son erreur puis on val.

Depuis 1917, cont pays a fait un gran l'amélioration de l'éle et aujourd'hui avec les vage paraît entrer dar velle.

M. l'abbé Bois dema sur la question du chev qu'on a faussé la ment teur en lui disant qu tous ses travaux avec c et que ceux-ci sont bea nômiques que les lourds

M. Ste-Marie qui, a s'occupe depuis longte ration de l'élevage du cond orateur, il dit q nombre de cultivateur pas assez de l'élevage

Parlant de la publici qu'elle est nécessaire bonne mentalité chez encore faut-il qu'elle

C'est un fait évid chevau se vendent mi M. Ste-Marie dit qu'il pourcentage des étalo vice sans être inspectés

Il est malheureux tater que plusieurs ju de germes pathologi les étalons de choix. tion des syndicats, il trop peu de chevaux occasionne des désap éleveurs. Il faudrait ments par club.

Pour ce qui est de mentalité des exposant On vient aux expositi